

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Du lundi 11 décembre 2017 à 18 h 45

N° 2329

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 11 décembre à 18 h 45**.

Présences : Sièges N° 1 : Mélissa Théberge
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
Du lundi 11 décembre 2017 à 18 h 45

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Projet de station météorologique
4. Demande aide financière : Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018
5. Griefs
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

ATTENDU QUE le maire a constaté le quorum et la régularité de la convocation.

Il est proposé par le Steeves Mathieu et résolu :

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté dans l'avis de convocation, lequel a été lu à haute voix;

ATTENDU QUE l'article 153 du Code des Municipalités prévoit que l'ordre du jour peut être modifié au consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-333

Rés. 2017-334

D'AJOUTER le point 5. **Griefs 2017**
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Projet de station météorologique

ATTENDU QUE la Domtar a un projet de déploiement de stations météorologiques qui passe sur notre territoire;

ATTENDU QUE Domtar nous a offert de participer à ce déploiement en défrayant 40% des coûts pour l'achat des données produites par cette station;

ATTENDU QUE ces données seront très utiles pour la municipalité pour la gestion de son réseau routier;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2017-335

D'ACCEPTER l'offre de Domtar de participer au projet pour une période de 2 ans au coût de cinquante dollars (50 \$) par mois.

D'ACCEPTER que soit posée sur notre territoire, à un endroit acceptable pour les deux (2) parties, une station météorologique.

DE MANDATER la directrice générale à signer toutes ententes relatives à ce projet au nom de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Demande aide financière : Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- **AUGMENTER** la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- **APPUYER** les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE Municipalité de Stoke désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2017-2018.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-336

D'AUTORISER Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de Municipalité de Stoke tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Griefs

ATTENDU QUE les griefs 2017-01 et 2017-02 ont été déposés et qu'ils ont été réfutés;

ATTENDU QUE les parties se sont rencontrées en comité de travail le 11 décembre 2017 pour exposer leur position;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est prononcé sur ces positions;

Rés. 2017-337

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à régler le grief 2017-01 et de maintenir la réponse au grief 2017-02 en date du 5 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 18 h 55.

Rés. 2017-338

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire